

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 29 AVRIL 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

2024-79

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec la suppression du point 4 - Adoption du Règlement 607-2024 Décrétant une dépense et un emprunt de 559 366 \$ pour des travaux d'infrastructure de la rue Nérée-Cloutier.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. ~~Adoption du Règlement 607-2024 Décrétant une dépense et un emprunt de 559 366 \$ pour des travaux d'infrastructure de la rue Nérée-Cloutier~~
5. Engagement d'élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux
6. MTQ- Aide financière pour chemin à double vocation
7. Questions du public
8. Levée de l'assemblée

---

## DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

---

2024-80

## ENGAGEMENT D'ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PGA EN EAU AFIN D'OPTIMISER LA GESTION DE SES ACTIFS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la Ville de Normandin s'engage à:

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 22 avril 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2024-81

MTQ- AIDE FINANCIÈRE POUR CHEMIN À  
DOUBLE VOCATION :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin dépose une demande d'aide financière dans le Programme d'aide à la voirie pour les chemins à double vocation pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin s'engage à prendre connaissance de la convention d'aide financière, la signer et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que le maire, M. Jean Morency ainsi que le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

2024-82

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 05.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

---

Jean Morency, maire

---

Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier